

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 7 JANVIER 2016

Absent(s) : Mme Allain-Delfosse.

En préambule, le Maire présente ses meilleurs vœux à l'équipe municipale.

CONVENTION S.A.C.P.A.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention pour 4 ans avec la **Société d'Assistance pour le Contrôle des Populations Animales**.

Il s'agit d'un contrat de prestations de services illimitées, 24 h/24, 7jours/7 pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants et/ou dangereux sur le domaine public, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique et la gestion de la fourrière animale.

Coût de la prestation annuelle : 518 € TTC

ACCUEIL D'UN STAGIAIRE DANS LE CADRE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'accueil du jeune Jérémie Sommacal dans le cadre d'un stage scolaire non rémunéré pour une durée de 7 semaines du 11 janvier au 15 avril.

Jérémie Sommacal sera associé à l'équipe du service technique pour l'ensemble des missions effectuées (entretien espaces et bâtiments publics, déneigement, etc.)

REPARTITION DU REGIME INDEMNITAIRE SUITE AU RECRUTEMENT DU NOUVEL AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de répartir entre les 2 agents techniques les indemnités d'astreintes pour le week-end à concurrence de 2 par mois tous les 15 jours.

Par ailleurs, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge de l'abonnement téléphonique de l'agent nouvellement recruté à raison de 20 € par mois et le versement d'une indemnité pour frais de déplacements de 3 € net par jour travaillé.

Le Maire rappelle qu'un contrat de 9 mois a été signé avec le nouveau recru, du 7 décembre 2015 au 31 août 2016 à l'issue duquel une titularisation est envisagée.

PROGRAMME DE TRAVAUX 2016/2017 LIES A LA SECURITE PUBLIQUE

Travaux de sécurité routière

Le Maire présente les projets d'aménagements proposés par la DDT sur la demande de la Municipalité visant à ralentir la circulation des véhicules aux entrées et sorties des hameaux riverains de la RD 529 (les Jeannots, la Ville, le Buya).

Le montant total des travaux prévus s'élève à 73.500 € H.T

Une réunion de la commission municipale « Sécurité » aura lieu le 21 janvier 2015 avec l'interlocuteur de la DDT pour finaliser et valider les propositions.

A suivre.

Création d'une liaison piétonne reliant la Ville aux Blais par le Buya

Acquisition de terrains : Le projet a fait l'objet de plusieurs réunions de négociations avec le propriétaire de la parcelle concernée car la Commune doit être propriétaire du terrain pour prétendre à des subventions publiques. Le propriétaire est un exploitant agricole et la Commune se doit de respecter cette activité et limiter au mieux les pertes d'exploitation.

Un accord a été trouvé, le propriétaire consent à céder les portions extraites de la parcelle concernée pour une superficie totale de 837 m2. En contrepartie, la commune rétrocède la portion d'un très ancien chemin communal qui traverse la parcelle (463 m2) et cède une parcelle située à la Combe de la Buisnière (2.890 m2).

Pour finaliser cet accord, un géomètre et un notaire doivent être mandatés aux frais exclusifs de la Commune.

Le Conseil Municipal, à 7 voix pour, 2 contre et 1 abstention, valide cet accord.

Présentation du projet (David Picchioni) : Le projet consiste à aménager un cheminement piéton à partir du trottoir sous le chemin du Champa qui soit accessible aussi aux vélos et aux poussettes et qui permette à tout public (jeune et moins jeune) de rejoindre le stade municipal voire le hameau les Blais en toute sécurité.

Le financement prévisionnel s'élève (honoraires maîtrise-d'œuvre et géomètre inclus) à 208.609 € H.T. duquel seront déduites les subventions sollicitées auprès du Département, de l'Etat (Dotation d'Equipement aux Territoires Ruraux) et du SEDI (éclairage), pourcentage espéré d'aides à 44 %.

Les travaux devraient être terminés durant l'automne 2016.

PROJET DE TRANSFERT DU LOCAL DE LA CANTINE

Le Maire présente un avant-projet de transfert du local de la cantine au sous-sol de la Mairie, le site actuel étant trop étroit pour l'accueil d'un effectif important (de plus en plus souvent 40 enfants par jour).

Les travaux sont estimés à 39.000 € HT (hors mobilier) et peuvent faire l'objet d'une subvention de 25 % du Conseil Général.

S'agissant d'un aménagement destiné à recevoir du public, le délai pour obtenir le permis de construire est plus long (avis de la commission départementale de sécurité).

Le sous-sol est actuellement utilisé par une activité dans le cadre des TAP et si le projet de transfert de la cantine se concrétise, il sera déplacé à l'étage de la Mairie.

Coût des travaux correspondants (isolation acoustique, électricité, placards de rangement) : 8.232 € hors travaux de sécurisation des fenêtres non chiffrés à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

Subvention exceptionnelle au Foyer pour Tous

Face aux lourdes difficultés financières du Foyer pour Tous de la Motte-d'Aveillans, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 €.

Informatisation des inscriptions à la cantine

La mise en place d'un logiciel de gestion des inscriptions à la cantine, garderies et temps d'activités périscolaires est à l'étude.

Orientations budgétaires

Le Maire propose de ne pas augmenter les impôts locaux.

Travaux divers

- Reprise des pavés à l'entrée de la Mairie qui par leur instabilité peuvent provoquer des sinistres.
- Sécuriser la Pointe Blanche et plus précisément une partie du chemin d'accès au barrage (accès par le chemin de la Combe) qui depuis l'éboulement s'affaisse de façon dangereuse.

La parole au public

- Projet de recréer un club du « 3^{ème} âge ».
Accord et soutien unanime du Conseil Municipal (copie enquête réalisée auprès de la population ci-jointe).

Prochain Conseil Municipal : 11/02/2016

L'ordre du jour épuisé, la séance a été levée à 22 h 30.